



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

4 juillet 2024

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2024.

Date d'affichage : 28 juin 2024.

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Isabelle BERTHE, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Anne-Laure CORREIA, Mme Sandrine CHEVRAY, Mme Laurence WATTEAU, M. Patrice POUILLET, Mme Laëtitia BOIS, M. Grégory LEBLANC.

Absents excusés : M. Alain DOBREMEL qui a donné pouvoir à M. Patrice POUILLET. M. Giovanni FOULADOUX qui a donné pouvoir à Mme Laëtitia BOIS. Mme Laurence HUBERT qui a donné pouvoir à Mme Odile GODIN. Mme Loëtitia MAILLARD qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure CORREIA. M. Éric BEVILLON qui a donné pouvoir à M. Stéphane FOUCHARD. Mme Jessica RENAUT qui a donné pouvoir à Sandrine CHEVRAY.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre d'absents : 6

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

3. Vie économique et financière.

3.1. Validation avenant n°1 marché de restauration scolaire.

3.2. Validation convention-cadre service Commun RH.

3.3. Demande de subvention dans le cadre du Plan d'Investissement Durable.

3.4. Instauration de droits de places pour les commerces ambulants et animations par des professionnels.

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Information sur l'organisation des services techniques.

5. Affaires sociales et scolaires.

5.1. Point sur les effectifs de la Rentrée Scolaire 2024-2025, l'organisation de la garderie et le Conseil d'Ecole du 27 juin 2024.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

6.2. Points divers et questions diverses.

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 5 juillet 2024

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

3. Vie économique et financière / Ressources humaines. (Rapporteurs : Christian BONNIN / Stéphane FOUCHARD)

3.1. Validation avenant n°1 marché de restauration scolaire.

Monsieur Bonnin rappelle que lors de la consultation du marché de restauration, il avait été demandé une Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant au poste d'aide-cuisinier. Lors de la signature du marché, cette PSE n'avait pas été retenue puisque nous avions, à ce moment-là, la ressource en interne. Au regard des mouvements de personnels qui ont multiplié les contraintes d'organisation (arrêts maladie de cette année, départ du référent périscolaire), il propose, après validation par la commission « affaires scolaires » réunie le mercredi 26 juin 2024, de valider l'avenant n°1. Celui-ci correspond à la PSE initiale c'est-à-dire la mise à disposition d'un aide-cuisinier 4h/jour soit 16h/semaine.

Annexe 1 :

OPTION : PSE Mise à disposition d'un aide de cuisine 4h/jour

Les frais de personnel	Salaire annuel
Salaire annuel de l'aide de cuisine	8 998,00 €
+ Charges sociales 48,30%	4 346,03 €
Total HT annuel des frais de Personnel	13 344,03 €
Tenue (fourniture et blanchissage)	538,00 €
Soit un montant supplémentaire au couvert de	0,50 €

Cette proposition est à mettre en corrélation avec le tableau ci-dessous :

Annexe 2 :

Lieux d'affectation	2019	2023	Commentaires	2024	Commentaires	2025	Commentaires
Cuisine scolaire	3,14 ETP 110 H hebdo	2 ETP 70 H hebdo	1 agent en arrêt depuis le 27 janvier 2023.	1,8 ETP 63 H hebdo	1 cuisinier 35h Restaival	1,46 ETP 51,10 H hebdo	1 cuisinier 35h Restaival 1 aide cuisinier 16h Restaival
Garderie + ménage + surveillance pause méridienne (hors ATSEM)	9,8 ETP 343 H hebdo	8,2 ETP 287 H hebdo	Sont intégrés dans le calcul de 2023, les 2 CDD de 8 H pour la pause méridienne, la création de poste (agent en CDD depuis 2018) et le CDD à temps non complet pour remplacement de disponibilité.	4,66 ETP 163,10 H hebdo	L'aide cuisinière est partie à la retraite fin 2023. Elle n'a pas été remplacée. Son temps de travail a été réparti avec l'agent stagiairisé en août 2023 (cuisine, ménage et périscolaire). 7 agents travaillent auprès des enfants pour 9 classes.	5,45 ETP 190,75 H	L'agent qui faisait fonction d'aide cuisinière reprend des fonctions d'animatrice. Nous retrouvons 8 agents qui travaillent auprès des enfants + 1 référent puisque nous avons 9 classes le midi. Nous risquons d'avoir un agent qui si elle reprend risque d'être à mi-temps. L'idée du référent en + permet de palier aux arrêts.
Totaux du pôle scolaire	12,94 ETP 453 H hebdo	10,2 ETP 357 H hebdo	L'agent en arrêt maladie est remplacé par l'adjoint d'animation. Il ne peut pas exercer pleinement ses missions d'animation.	6,46 ETP 222,10 H hebdo	La cuisinière n'est pas comptée dans ce nombre d'ETP parce qu'elle est en longue maladie.	6,91 ETP 226,10 H hebdo	La cuisinière n'est pas comptée dans ce nombre d'ETP parce qu'elle est en longue maladie. Je propose de la remplacer uniquement 2 h le midi.

Cet avenant n'engendre pas de coût supplémentaire puisqu'en contrepartie, il y a une diminution du nombre d'agents. Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, le nombre d'agents a été considérablement rationalisé. Parallèlement, les emplois du temps ont été optimisés, ce qui a permis de diminuer la masse salariale de l'école. L'organisation de l'année 2023-2024, en raison des arrêts maladie, a été très difficile et a imposé un rééquilibrage du personnel, particulièrement sur la pause méridienne qui demeure un point noir organisationnel en termes d'encadrement, compte tenu des contraintes réglementaires. Il existe à ce jour encore des incertitudes de reprise pour certains agents arrêtés. Cette solution permet de continuer à optimiser nos coûts tout en préservant le fonctionnement et le personnel en place.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

*Madame Sandrine Chevray s'interroge sur le nombre d'heures proposées par la société **Restauval** pour l'aide-cuisinier. Il est inférieur au nombre d'heures réalisées cette année par l'agent municipal. Les tâches réalisées par l'aide-cuisinier de **Restauval** seront légèrement différentes et n'intègrent pas le temps de vaisselle qui était assuré par l'agent municipal cette année. De plus, l'agent municipal n'était pas formé comme pourra l'être cet aide-cuisinier. Deux agents municipaux assureront la vaisselle à partir de 13h en complément de l'aide-cuisinier.*

3.2. Validation convention-cadre service Commun RH.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, les conseillers municipaux avaient validé l'avenant n°2 à la convention-cadre du service commun RH. Cet avenant précisait les modalités de sortie anticipée d'une commune.

Les élus communautaires membres du comité de pilotage **Service commun Ressources Humaines** ont validé une nouvelle convention-cadre applicable pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026.

Cette convention détaille précisément le périmètre et les modalités de fonctionnement du **Service commun de Ressources Humaines** communautaire qui regroupera désormais 5 collectivités : la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau, le SMIDEN, les communes de Challes, Saint-Mars d'Outillé et Brette-les-Pins. Elle modifie également le mode de calcul de la contribution financière de chaque membre. Des dispositions sont prévues pour prévoir le processus de retrait d'un membre et ses conséquences financières.

Monsieur le Maire précise qu'il a également émis le souhait que le **Comité Social Territorial** soit à nouveau géré par le service commun RH et non plus par le *Centre de Gestion de la Sarthe*. Il a été rejoint par les Maires des autres collectivités signataires de la convention. Il faudra attendre les prochaines élections puisque les membres des CST ont été élus pour un mandat de 4 ans (2022-2026).

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

Madame Laurence Watteau demande des précisions par rapport à l'article 6.5 de la page 7 de la convention. La remarque sera remontée à la Communauté de Communes.

3.3. Demande de subvention dans le cadre du Plan d'Investissement Durable.

Monsieur le Maire informe que plusieurs investissements 2024 sont susceptibles de faire l'objet de financements du Département au titre du **Plan d'Investissement Durable** :

- Citerne souple (à eau) et terrassement (salle polyvalente) ;
- Cuve (à eau) (services techniques) ;
- Changement des fenêtres de l'école ;
- Achat d'arbres pour la réalisation du verger.

Il invite l'assemblée à l'autoriser à solliciter la subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Citerne souple	4 733,22 €	Département - Plan d'Investissement Durable	2 366,61 €	50 %
Terrassement citerne	13 814,50 €		6 907,25 €	
Cuve à eau	2 850,00 €		1 425 €	
Achat d'arbres	1 484,66 €		742,33 €	
		Autofinancement	11 441,19 €	50 %
TOTAL	22 882,38 €		22 882,38 €	100 %
Fenêtres de l'école maternelle	42 976,00 €	Département - Plan d'Investissement Durable	17 190,40 €	40 %
		DETR	17 190,40 €	40 %
		Autofinancement	8 595,20 €	20 %
TOTAL	42 976,00 €		42 976,00 €	100 %

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

Monsieur Denis Herraux précise que la citerne souple fait partie de l'opération investissement « salle polyvalente » au même titre que des tables pliantes qui avaient été budgétisées. Lors de l'élaboration du budget, il n'avait pas été prévu le terrassement nécessaire pour la mise en place de la citerne. A l'issue de la consultation des 3 devis pour l'acquisition des tables, un prestataire est nettement inférieur en termes de prix. Le budget requis pour le terrassement sera donc pris sur l'enveloppe globale liée à l'opération « salle polyvalente ».

3.4. Instauration de droite de places pour les commerces ambulants et animations par des professionnels.

Monsieur le Maire propose d'instaurer des droits de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur la commune. **C'est une obligation pour les collectivités** qui accueillent des commerces ambulants ou des animations par des professionnels. Jusqu'alors ces droits de place n'ont jamais été instaurés mais il devient nécessaire de le faire dans la mesure où la commune est sollicitée par un nouveau foodtruck et une guinguette. Après concertation en Bureau Municipal, il fait les propositions suivantes :

- pour les commerces ambulants : 10 €/période d'occupation ;
- pour des animations par des professionnels : 50 €/animation pour 6 heures d'occupation ; 100 €/animation au-delà de 6 heures de présence sur l'espace public, dans la limite de 12 heures d'occupation.

Après échanges avec l'assemblée délibérante, il est proposé de réduire à 5€ au lieu de 10€ pour les commerces ambulants « Food truck ». L'idée n'est pas de mettre en difficulté les petits commerces mais juste de couvrir les frais d'électricité. Les modalités de paiement seront vues avec le service comptabilité de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Information sur l'organisation des Services Techniques.

Monsieur Denis Herraux informe que l'ancien responsable des Services Techniques a officialisé par écrit sa demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Pour rappel, il est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} octobre 2023.

Suite à la mutation d'un agent, un emploi CDD avait été proposé pour mettre à l'essai la personne recrutée avant de la stagiairiser. La personne est en CDD depuis le début du mois d'avril 2024. Elle donne entièrement satisfaction à la collectivité en termes d'investissement et de professionnalisme. La stagiairisation lui a été

proposée à compter du 1^{er} juillet 2024. Depuis le mois de mai 2024, le service a également embauché un agent en CDD pour les bâtiments. Cet agent s'est vu reconduire son contrat jusqu'au 31 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires sociales et scolaires.

5.1. Point sur les effectifs de la Rentrée Scolaire 2024-2025, l'organisation de la garderie et le Conseil d'Ecole du 27 juin 2024.

Madame Isabelle Berthe informe le Conseil Municipal des effectifs de la rentrée 2024-2025.

Classes prévues	PS Mathilde PINIER VIEU	MS Gwenaëlle PAPIN	GS Virginie GANGNANT THUILIER	CP Estelle DURGEAU	CE1 Emilie BEAUDRON	CE1CE2 Delphine GRAFFIN	CE2 Catherine TABUTIN	CM1CM2 A Guillaume PARFAIT	CM1CM2 B Nadège BESNAULT
Effectif prévu	16	19	23	21	19	15 (8+6)	18	27 (14+13)	27 (14+13)

La commission « affaires scolaires » du mercredi 26 juin a validé la nouvelle organisation des garderies pour la Rentrée 2024. Comme l'avait déjà précisé Mme Pézavant, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de notre école lors d'une visite, *Chantefables* est une école primaire. Elle regroupe les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. A ce titre, les enfants peuvent être mélangés sur le temps scolaire, donc également sur le temps périscolaire. Au regard des effectifs des garderies et des arrêts maladie des agents, il a été validé de réunir les 2 garderies dans un même lieu. En complément de cet espace, des groupes d'enfants pourront occuper la salle de motricité ainsi que le local RAMPE pour des activités spécifiques.

Autre nouveauté à la Rentrée 2024, il sera fourni un duvet aux enfants des classes de petites et moyennes sections pour la sieste. Certaines pathologies de nos agents nous contraignent à revoir le protocole de sieste. L'arrivée d'une nouvelle ATSEM sur l'école permet de profiter d'expériences réalisées dans d'autres écoles. Les parents récupéreront les duvets pour les laver à chaque période de vacances.

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le jeudi 27 juin. La thématique retenue pour l'an prochain est le cirque.

Il a été annoncé par une enseignante de classe maternelle la volonté d'emmener les élèves en classe verte.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

Monsieur Denis Herraux, Vice-Président en charge de l'environnement à la Communauté de Communes informe que la Directrice Générale des Services a demandé sa mutation au 1^{er} octobre 2024.

Il rappelle également que lors de la distribution des bacs, les élus de toutes les communes seront sollicités pour assurer des permanences.

6.2. Questions diverses.

☛ Question de Laurence Watteau :

Est-il possible de prévoir de remettre un panneau avec le nom de la rue des cèpes ?

Le panneau doit sans doute se trouver aux ateliers des Services Techniques et va être remis en place.



☛ Question de Laurence Watteau : il semblerait que « Chênais » de la rue des « Chênais » ne soit pas écrit toujours de la même façon « Chesnais ». Est-il possible de vérifier l'orthographe ?

Le cadastre orthographie la rue ainsi : « Chesnais ».

☛ Question de Sandrine Chevray : Qui doit entretenir le terrain du Clos des Genêts ?

Un courrier recommandé a été envoyé au propriétaire.

Madame Odile Godin souhaite lire une lettre qu'elle a rédigée concernant son ressenti, depuis plusieurs semaines, pendant les Conseils Municipaux. Elle y évoque des échanges qui ont pu être blessants et qui laissaient penser que les remarques ou questions n'étaient pas légitimes.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est un lieu de débat où chacune et chacun doit se sentir libre d'intervenir et d'explicitier sa pensée. Le Conseil Municipal fonctionne très bien. Il peut arriver que des tensions naissent au cours des échanges, ce qui est tout à fait normal dans un lieu démocratique, mais cela doit se faire dans le respect des personnes. Il invite l'ensemble des présents à partager un moment de convivialité à l'issue de Conseil.

Séance levée à 20h17.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

